

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, le 4 février 2025 à 19H00.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. LÉGISLATION
 - 4.1 Avis de motion règlement 244-2025 modifiant le règlement de zonage no 55-2006 relatif aux travaux d'abattage d'arbres
 - 4.2 Dépôt du 1^{ER} projet de règlement 244-2025 modifiant le règlement de zonage no 55-2006 relatif aux travaux d'abattage d'arbres
 - 4.3 Adoption 1^{er} projet de règlement 244-2025 modifiant le règlement de zonage no 55-2006 relatif aux travaux d'abattage d'arbres
 - 4.4 Avis de motion du règlement 245-2025 modifiant le règlement sur les permis et certificats 58-2006 relatif aux travaux d'abattage d'arbres
 - 4.5 Dépôt 1^{er} projet de règlement 245-2025 modifiant le règlement sur les permis et certificats 58-2006 relatif aux travaux d'abattage d'arbres
 - 4.6 Adoption 1^{er} projet de règlement 245-2025 modifiant le règlement sur les permis et certificats 58-2006 relatif aux travaux d'abattage d'arbres
 - 4.7 Avis de motion règlement 246-2025 portant sur la rémunération du personnel aux élections municipales
 - 4.8 Dépôt projet règlement 246-2025 portant sur la rémunération du personnel aux élections municipales

- 4.9 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité
- 5. FINANCES
 - 5.1 Compte pour approbation
- 6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
 - 6.1 Mandat Gestizone
 - 6.2 Achat de 2 Bunkers
 - 6.3 Ordre de changement A-01
 - 6.4 Ordre de changement A-06
- 7. PERSONNEL
 - 7.1 Candidature Service incendie
- 8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1 Grille Camp de Jour
 - 8.2 Tarifs Soccer 2025
- 9. RAPPORT
- 10. CORRESPONDANCE
- 11. AUTRES SUJETS
 - 11.1 Demande gratuité pour le bal 6^e année
 - 11.2 Demande gratuité petite scène mobile pour bal de finissant de la polyvalente Bélanger
- 12. Période de questions
- 13. Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-02-21 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2025-02-22 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 janvier 2025.

4. LÉGISLATION

4.1. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 244-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 55-2006 RELATIF AUX TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES

2025-02-23 Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Shawn Marier, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 244-2025 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage 55-2006 relatif aux travaux d'abattage d'arbres.

4.2. DÉPÔT DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT 244-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 55-2006 RELATIF AUX TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES

2025-02-24 Il est, par la présente, déposé par monsieur Shawn Marier, conseiller, le projet du règlement numéro 244-2025 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage 55-2006 relatif aux travaux d'abattage d'arbres.

4.3 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT 244-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 55-2006 RELATIF AUX TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES

2025-02-25 **Considérant** qu'une période de consultation aura lieu du 5 février 2025 au 17 mars 2025 inclusivement;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 18 mars 2025 sur ledit projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le projet de règlement no 244-2025 modifiant le règlement 55-2006 relatif au zonage pour modifier la partie sur les travaux d'abattage d'arbres.

Que la présente résolution ainsi que le projet de règlement no 244-2025 modifiant le règlement de zonage 55-2006 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

Que le texte du projet de règlement no 244-2025 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

4.4 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 245-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 58-2006 RELATIF AUX TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES

2025-02-26 Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Stéphane Veilleux, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement

numéro 245-2025 intitulé règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 58-2006 relatif aux travaux d'abattage d'arbres.

4.5 DÉPÔT PROJET RÈGLEMENT 245-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 58-2006 RELATIF AUX TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES

2025-02-27

Il est, par la présente, déposé par monsieur Stéphane Veilleux conseiller, le projet du règlement numéro 245-2025 intitulé règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 58-2006 relatif aux travaux d'abattage d'arbres.

4.6 ADOPTION PROJET RÈGLEMENT 245-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 58-2006 RELATIF AUX TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES

2025-02-28

Considérant qu'une période de consultation aura lieu du 5 février 2025 au 17 mars 2025 inclusivement;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 18 mars 2025 sur ledit projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le projet de règlement no 245-2025 modifiant le règlement 58-2006 relatif au zonage pour modifier la partie sur les travaux d'abattage d'arbres.

Que la présente résolution ainsi que le projet de règlement no 245-2025 modifiant le règlement de zonage 58-2006 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

Que le texte du projet de règlement no 245-2025 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

4.7 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 246-2025 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

2025-02-29

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Francis Quirion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 246-2025 intitulé règlement sur la rémunération du personnel aux élections municipales.

4.8 DÉPÔT PROJET RÈGLEMENT 246-2025 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

2025-02-30 Il est, par la présente, déposé par monsieur Francis Quirion conseiller, le projet du règlement numéro 246-2025 intitulé règlement sur la rémunération du personnel aux élections municipales.

4.9 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

2025-02-31 **Considérant** que selon l'article 1022 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier doit soumettre au conseil une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales ;

Considérant que le conseil doit approuver cette liste ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil approuve la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier;

Qu'un extrait de cette liste soit transféré à la MRC Beauce-Sartigan.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2025-02-32 **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de janvier 2025 au montant total de 202 074.99 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	45 928.74 \$
Factures payées :	29 702.15 \$
Factures à payer :	126 444.10 \$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. MANDAT GESTIZONE

2025-02-33 **Considérant** que le conseil désire effectuer des travaux au ruisseau Foley;

Considérant que le mandat à la firme Gestizone avait été donné pour la caractérisation du ruisseau Foley;

Considérant que la firme Gestizone peut faire la demande d'un certificat d'autorisation environnementale pour effectuer ces travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil donne le mandat à la firme Gestizone pour l'obtention d'un certificat d'autorisation gouvernementale au coût de 1724.63\$ avec tx.

6.2. ACHAT DE 2 BUNKERS POUR LES POMPIERS

2025-02-34

Considérant que le chef pompier désire faire l'achat de 2 bunkers pour 2025;

Considérant que le montant pour les 2 bunkers est de 5 810\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat de 2 bunkers pour 2025 au montant de 5810\$ plus taxes pour le service des incendies.

Que la dépense soit prise au budget 2025 du service de sécurité en incendie.

6.3. ORDRE DE CHANGEMENT A-01

2025-02-35

Considérant que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait des recommandations pour le remplacement du tapis;

Considérant que ces travaux consistent, entre autres, par le remplacement du tapis dans les escaliers;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 2301.10\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme Atelier D pour le remplacement du tapis des escaliers au montant de 2301.10\$ plus taxes financées via le projet.

6.4. ORDRE DE CHANGEMENT A-06

2025-02-36

Considérant que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait des recommandations pour le remplacement du placoplâtre au sous-sol;

Considérant que ces travaux consistent, entre autres, par le remplacement de panneaux de cloisons sèches au plafond de la salle 005 au sous-sol;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 718.30\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme Atelier D pour le remplacement de placoplâtre au plafond du sous-sol au montant de 718.30\$ plus taxes financées via le projet.

7. PERSONNEL

7.1. CANDIDATURE SERVICE INCENDIE

2025-02-37

Considérant que le responsable du service incendie recommande l'embauche d'un nouveau candidat pour le service incendie ;

Considérant que le conseil a pris connaissance du dossier de candidature de monsieur Pier-Luc Tombs ce dossier ;

En conséquence il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Pier-Luc Tombs pour joindre le service incendie de la municipalité.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. GRILLE CAMP DE JOUR

2025-02-38

Considérant que la municipalité gère le camp de jour municipal ;

Considérant que la Municipalité subit des hausses de coûts en salaire, frais de sortie et activités diverses ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture a déposé une nouvelle grille tarifaire pour le camp de jour 2025;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la nouvelle grille tarifaire déposée par la responsable des sports, loisirs et culture pour le camp de jour 2025;

8.2. TARIFS SOCCER 2025

2025-02-39

Considérant que la municipalité fait partie de la ligue de soccer Haute Beauce ;

Considérant que les inscriptions servent à couvrir les frais de salaire des entraîneurs et arbitres , du matériel ainsi que l'entretien du terrain ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la nouvelle grille tarifaire pour la saison de soccer 2025 présentée par la responsable des sports, loisirs et culture ;

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de janvier 2025.

11. AUTRES SUJETS

11.1. DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LE BAL DE 6^E ANNÉE

2025-02-40

Considérant que l'École primaire veut organiser une soirée honorifique pour les 6^e années ;

Considérant que cette soirée aurait lieu au centre multifonctionnel Desjardins le 6 juin 2025 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la location du hall, du gymnase pour la tenue de cette soirée récompense pour les jeunes;

Qu'un montant de 25\$ sera chargé pour le ménage de fin de soirée.

11.2. DEMANDE DE GRATUITÉ PETITE SCÈNE MOBILE POUR BAL FINISSANT POLYVALENTE BÉLANGER

2025-02-41

Considérant que le comité du bal des finissants de la Polyvalente Bélanger de Saint-Martin désire emprunter 4 modules de scène ;

Considérant que la municipalité n'a pas fait de don financier pour l'événement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la location gratuite de 4 modules de scène pour le bal des finissants de la Polyvalente Bélanger le 7 juin 2024 ;

Que le comité du bal est responsable de venir récupérer les modules dans la semaine du 2 juin et de venir les reporter dans la semaine du 10 juin dans le même état ;

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

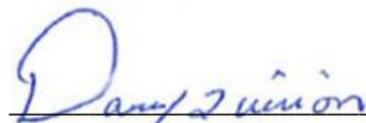
Aucune question n'a été posée.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2025-02-42

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 18 février 2025.

Il est 21h30.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier